

COMMUNE de BONNENCONTRE

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 20 juin 2023

Le vingt juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN, Maire.

Étaient présents : MM. François PERRIN, Éric BERGÉ, Jean-Roger CARLE, Patrick BUGGIO, Thibault MADELINE, Philippe BLOIS, Bastien MENIGOZ, Marie-Sébastien RETEL, Mmes Florence COUVEZ-SZWALKO et Laurence JACOTOT.

Était excusée : Mme Raja MASSON a donné pouvoir à M. Jean-Roger CARLE.

CRÉATION d'un POSTE de RÉDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet (durée hebdomadaire de service, soit 16/35^{ème}) avec effet au 1^{er} juillet 2023.

Stipule que l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles L332-14, L332-8 2°, L332-8 3°, L332-8 5°.

DEMANDE AIDE du CONSEIL RÉGIONAL de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ dans le CADRE de la RÉALISATION de TRAVAUX d'INVESTISSEMENT FORESTIER

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de conversion en futaie feuillue régulière sur 3,97 ha dans les parcelles forestières 9 et 12 de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose le projet qui comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif total s'élève à la somme de 17 354,21 € HT sur la durée du dossier d'aide soit 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet technique et financier qui lui a été présenté ;
- SOLLICITE l'octroi d'une aide financière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté d'un montant maximum total de 5 955,00 € (plafonnée à 1 500 €/hectare) ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure ci-dessous :

* Montant maximum de la dépense prévue	17 354,21 €
* Taux prévisionnel maximum de la subvention	40 %
* Montant prévisionnel maximum de la subvention	5 955,00 €
* Autofinancement total	11 399,21 €
- CHARGE l'ONF à titre d'expert de l'étude du projet, et notamment pour préparer et suivre le dossier de demande de subvention ;

- DÉSIGNE l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ;

*S'ENGAGE à réaliser les travaux et entretiens indispensables à la bonne fin de l'opération et au bon état des ouvrages pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la décision attributive de l'aide.

*S'ENGAGE à laisser affectés à la production et à la vocation forestières, les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de l'aide pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la décision attributive de l'aide.

*S'ENGAGE à ne pas diviser les terrains ayant justifié l'octroi de l'aide, à moins que la division ne résulte d'une opération d'utilité publique, d'un remembrement, ou d'autres causes expressément prévues par le code forestier, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la décision attributive de l'aide.

*S'ENGAGE pendant une durée d'au moins 5 ans à respecter la garantie de gestion durable dont est dotée sa propriété et le cas échéant à la renouveler à son terme afin de présenter de nouveau une garantie de gestion durable (document d'aménagement arrêté par le préfet, plan simple de gestion agréé ou règlement type de gestion approuvé) ou une présomption de garantie de gestion durable (forêts dont le propriétaire adhère au code de bonnes pratiques sylvicoles).

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE des ÉLUS & ADHÉSION MISSION ASSISTANCE et CONSEIL du CENTRE de GESTION de CÔTE d'OR

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier cette mission au Centre de Gestion de Côte d'Or,
- précise que la liste des référents pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion,
- fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions,
- fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe,
- et, adopte la charte de l' élu local.

REPAS du 14 JUILLET – FIXATION de la PARTICIPATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation au repas du 14 juillet :

* Habitants : 6.00 € par personne & la gratuité jusqu'à 18 ans.

* Extérieurs : 12.00 € par personne & 5.00 € pour les enfants de moins de 12ans.

TRAVAUX de RÉNOVATION- LOGEMENT COMMUNAL – DEMANDE de SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet « Travaux de rénovation - logement communal » pour un montant total HT de 41 890.08 €,

- sollicite le concours de l'État, dans le cadre de la DETR pour l'année 2024, le Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du Plan Marshall « Patrimoine communal » & du SICECO,

- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR 2024	Sollicitée	8 554.08 €	50 %	4 277.04 €
Conseil Départemental	Sollicitée	41 890.08 €	30 %	12 567.02 €
SICECO	Sollicitée	41 890.08 €	39.79 %	16 668.00 €
Total des Aides		41 890.08 €	80 %	33 512.06 €
Autofinancement		41 890.08 €	20 %	8 378.02 €
Total général		41 890.08 €	100 %	41 890.08 €

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire propose le déroulé de l'organisation du 14 juillet, à partir de 17 heures avec des jeux, une cérémonie, un apéritif, un repas, la retraite aux flambeaux et un feu d'artifice pour clôturer cette journée.

- Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant les projets de terrain multisports, l'entrée de la RD 20 et l'acquisition et réparations de matériels (achat de tables avec chariot et réparation barre anti-panique pour la salle des fêtes & achat de corbeilles extérieures en remplacement des existantes au niveau de l'abri bus).

- La visite du jury départemental pour le fleurissement aura lieu dans la matinée du 6 juillet.

- Un projet de construction privé devrait avoir lieu sur un terrain sis au niveau du 12, rue de l'Église. Le chemin d'accès est actuellement enherbé, le propriétaire actuel envisage de l'empierrier sur sa partie. La commune étant propriétaire du reste, il faudra prévoir des travaux de réfection sous forme de bicouche.

- M. Jean-Roger CARLE expose le bilan d'occupation des locations de terrains sis en bord de Saône ; sur la totalité des 80 terrains, il y en a 62 loués, 8 en attente et les 10 autres sont libres de toute location.

La séance a été levée à 21h45 et les membres présents ont signé le registre.



Le Maire,
François PERRIN